

La solution des grands ensembles

In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°64, octobre-décembre 1999. pp. 105-111.

Résumé

La solution des grands ensembles, Christine Mengin.

Pendant deux décennies, entre la Quatrième et la Cinquième République, les grands ensembles ont été le fer de lance d'une vaste politique du logement social. Ambitions de reconstruction économique, de modernisation industrielle, d'aménagement du territoire, de rénovation sociale, ambition d'architecture nouvelle, les grands ensembles ont ainsi cristallisé bien des espoirs avant de subir, à partir des années 1970, un flot de critiques.

Abstract

The Solution of Housing Projects, Christine Mengin.

For two decades, between the Fourth and the Fifth Republics, big housing projects were the spearhead of a broad low-income housing policy. Ambitions of economic reconstruction, industrial industrialization, development, social renovation, new architecture - the big projects were full of hopes before being the object of a load of criticism starting in the 1970s.

Citer ce document / Cite this document :

Mengin Christine. La solution des grands ensembles. In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°64, octobre-décembre 1999. pp. 105-111.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1999_num_64_1_3895

LA SOLUTION DES GRANDS ENSEMBLES

Christine Mengin

Avec toutes les connotations qui s'attachent aujourd'hui au mot « cité », il n'est pas inutile de jeter ici les premiers jalons d'une histoire des grands ensembles. Car, comme le montre Christine Mengin, ces nouvelles unités urbaines ont d'abord focalisé de puissantes ambitions tant sur le plan industriel, financier qu'architectural et social. Espace de modernité et d'innovation, elles étaient destinées à définir un nouveau cadre et un nouveau mode de vie.

Bien que la question des grands ensembles soit centrale dans l'actualité sociale et politique, elle n'a fait l'objet d'aucune étude historique d'ensemble. Si l'on excepte l'intense littérature sociologique auscultant le malaise des banlieues, avatar actuel de la sarcellite ¹, seuls deux essais lui ont été consacrés, dans le cadre de la recherche architecturale, ainsi qu'un colloque ². À ce stade, l'approche proposée ici, anticipant le lourd travail archivistique et documentaire qui attend l'his-

torien ³, a donc pour simple dessein d'esquisser une problématique non polémique de ces réalisations si décriées : le grand ensemble est-il un produit de l'urgence ou une solution mûrement réfléchie ? Quelle crise ambitionne-t-on de résoudre par cette formule : la seule crise du logement ou, au-delà, le problème de la croissance urbaine ? Le grand ensemble, solution consensuelle dans les années 1950 et 1960, procède tout à la fois, dans la France des Trente Glorieuses, de la volonté politique de loger les Français, des impératifs de l'aménagement planifié du territoire, de l'industrialisation du bâtiment et du mouvement de modernisation de l'économie domestique.

○ LE GRAND ENSEMBLE UNE NOTION FLOUE

Pour nommer les nouveaux quartiers d'habitation édifiés en périphérie urbaine dans les années 1950 et 1960, distincts à la fois des cités ouvrières du 19^e siècle et des cités-jardins de l'entre-deux-guerres, c'est le terme de grand ensemble qui finit par l'emporter sur les termes longtemps concurrents de grande opération (Claudius-Petit en 1950), de ville nouvelle (qui désignera un autre moment de la planification urbaine), d'unité de voisinage (affectionné par la presse spécialisée), de nouvel ensemble urbain, de nouvel ensemble d'habitation, de

1. En ce qui concerne les études contemporaines du phénomène, cf. Bernard Lamy, *Les nouveaux ensembles d'habitation et leur environnement. Éléments de bibliographie analytique*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1971, et la bibliographie très fournie de René Kaës, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1963.

2. Bruno Vayssière, *Reconstruction-déconstruction : le hard french ou l'architecture française des Trente Glorieuses*, Paris, Picard, 1988 ; Jean-Noël Blanc, Mario Bonilla, François Tomas, Daniel Vallat (équipe « Ville-architecture-histoire » de l'École d'architecture de Saint-Étienne), « Les grands ensembles d'habitation et leur réhabilitation (1952-1992). I : À l'origine des grands ensembles », recherche BRA (Bureau de la recherche architecturale), rapport intermédiaire, novembre 1995, dactyl. ; Carole Blanc-Coquand, Christelle Heudron, René Le Gad (dir.), *À la recherche de la ville perdue*, actes du colloque des 13 et 14 octobre 1994, Brest, Association Géoarchi/Université de Bretagne occidentale, Paris, L'Harmattan, 1996.

3. Le fonds concernant les grands ensembles fait actuellement l'objet d'un traitement sous la direction de Jean-Claude Croizé. Cf. J.-Cl. Croizé, *Guide des archives de l'Équipement : le logement et la construction de 1945 à 1960*, Paris, Centre de recherche sur l'habitat, 1988 ; *Le logement et la construction de 1960 à 1970*, Paris, Centre de recherche sur l'habitat, 1995.

cité neuve, de grand bloc ou de cité, ce dernier terme étant durablement adopté par les habitants. Sa première apparition, repérée sous la plume de l'architecture Maurice Rotival dans la revue *L'architecture d'aujourd'hui*¹, ne présage pas de la signification qu'il prendra à partir de 1953, à la suite de l'article publié par le directeur de la Construction du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Adrien Spinetta². La même année, un avis du Conseil économique prend parti pour la construction de « grands ensembles répartis sur cinq ou dix années »³.

La délimitation de la notion a en fait été proposée par deux observateurs contemporains du phénomène, le géographe Yves Lacoste et le sociologue René Kaës⁴. Pour le premier, le grand ensemble est « une unité d'habitat relativement autonome formée de bâtiments collectifs, édifiés en un assez bref laps de temps, en fonction d'un plan global qui comprend plus de 1 000 logements ». L'organisation de cette masse de logements « repose sur la présence d'équipements collectifs (écoles, commerces, centres socioculturels) ». R. Kaës reprend cette idée d'une masse d'habitations organisée en un ensemble architectural et urbanistique et pourvue d'équipements collectifs, et y ajoute deux critères : cet « habitat collectif entièrement nouveau répond à une situation économique, technique et démographique nouvelle » et de surcroît transforme radicalement la vie quotidienne.

Dès lors, ces grands ensembles sont édifiés dans trois types de situations : construction de nouveaux quartiers périphériques (cas le plus fréquent), villes neuves liées à l'implantation d'industries

nouvelles ou à la politique d'aménagement du territoire (type Mourenx, Bagnols-sur-Cèze ou Behren), opérations de rénovation urbaine (tels le Quartier suisse de Mulhouse ou l'îlot Bièvre dans le XIII^e arrondissement de Paris).

La phase de reconstruction achevée, s'ouvre en France l'ère de l'habitat de masse, qui revêt, pendant une petite vingtaine d'années, la forme urbaine du grand ensemble. La création en 1952 du secteur industrialisé constitue le prolongement de la politique expérimentale menée par l'administration de la Construction depuis une dizaine d'années en vue de l'industrialisation du bâtiment : il s'agit désormais de favoriser l'association architecte-entreprise. Ce principe est au fondement du concours lancé en décembre 1950 en vue de l'édification d'une cité de 800 logements, à livrer en dix-huit mois, à Strasbourg, au lieu-dit Rotterdam. À partir de 1952, six grandes opérations, totalisant plus de 7 000 logements, sont lancées dans le même esprit à Saint-Étienne, Le Havre, Bron-Parilly, Angers, Boulogne-sur-Mer et Pantin. En 1953, le plan dit Courant, du nom du successeur d'Eugène Claudius-Petit au ministère de la Construction, marque le début du logement de masse en France, avec l'ambition de favoriser la construction de 240 000 logements par an, objectif qui sera atteint en 1956. En 1954, le gouvernement de Pierre Mendès France double les prêts affectés à la construction de logements sociaux afin d'atteindre les 350 000 unités annuelles. La même année, la Caisse des dépôts et consignations crée, sous l'impulsion de son directeur, François Bloch-Lainé, une filiale immobilière, la Société centrale immobilière (SCIC), qui lance immédiatement l'opération de Sarcelles (13 000 logements prévus). Enfin, la loi du 7 août 1957, dite « Loi-cadre construction », institue des programmes financiers pluri-annuels et pose le principe de la création des zones à urbaniser en priorité, destinées à corriger les insuffisances du grand ensemble, et dont les modalités sont définies par l'ordon-

1. Maurice Rotival, « Les grands ensembles », *L'architecture d'aujourd'hui*, 6, juin 1935, p. 57-72.

2. Adrien Spinetta, « Les grands ensembles pensés pour l'homme », *L'architecture d'aujourd'hui*, 46, février-mars 1953.

3. Avis formulé par le Conseil économique dans sa séance du 30 juin 1953.

4. Yves Lacoste, « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 318-319, novembre-décembre 1963, p. 37-46 ; René Kaës, *Vivre dans les grands ensembles*, op. cit., p. 38-39.

nance et le secret du 31 décembre 1958. Il s'agit d'optimiser les investissements publics en les concentrant sur des opérations dont la taille – 500 logements au moins – permet des économies d'échelle tant pour les infrastructures de desserte que pour les équipements scolaires et commerciaux. Le développement de cette forme d'urbanisation se poursuit donc de façon constante de 1952 à la fin des années 1960.

Au début des années 1970, cette procédure sera abandonnée au profit de celle de la zone d'aménagement concerté (ZAC), qui substitue à la maîtrise d'ouvrage unique l'intervention d'une pluralité de promoteurs, dont on attend une plus grande diversité des opérations d'urbanisme. Bientôt, le ministre de l'Équipement et du Logement, Albin Chalandon, prônera la construction de maisons individuelles en accession à la propriété avant que, dans le prolongement de ce revirement, son successeur, Olivier Guichard, prenne en mars 1973 une circulaire explicitement destinée à lutter contre les grands ensembles.

Il est difficile de chiffrer le nombre de grands ensembles construits pendant cette période. Tout au plus peut-on noter, comme le montre le tableau ci-dessous, que près de 6 millions de logements ont été construits en vingt ans.

date	HLM	logements aidés	logements non aidés	total
1953	60 200	44 400	15 400	120 000
1954	67 800	73 000	21 200	162 000
1955	84 900	105 000	25 200	215 100
1956	78 300	130 200	22 900	231 400
1957	106 100	145 800	21 800	273 700
1958	111 800	154 400	25 500	291 700
1959	118 000	174 200	28 200	320 400
1960	108 500	176 700	31 300	316 500
1961	103 300	180 600	32 100	316 000
1962	97 500	177 600	33 900	309 000
1963	105 200	191 900	38 900	336 000
1964	119 600	207 300	41 900	368 800
1965	125 700	227 000	58 800	411 500
1966	127 700	201 800	84 700	414 200
1967	137 100	193 100	92 700	422 900
1968	148 500	176 800	85 800	411 100
1969	148 100	181 900	97 000	427 000
1970	155 400	199 600	101 300	456 300
				5 803 600

Source : Ministère de l'Équipement, cité par D. Huault, « La crise du logement en France », *Métropolis*, 40, 1979.

Y. Lacoste note qu'en 1962, 137 ensembles de plus de 1 000 logements sont achevés, rassemblant 228 000 logements ; 51, totalisant plus de 100 000 logements (soit 43 % du total) le sont en région parisienne, où la demande est la plus forte. 347 nouveaux grands ensembles, comprenant 930 000 logements, sont prévus pour les années suivantes, avec un rééquilibrage au profit de la province. Si la moyenne du nombre de logements par opération s'élève à 1 664, elle doit augmenter à 2 600¹. Par ailleurs, de leur création effective en 1958 aux dernières mises en chantier en 1969, 195 ZUP, totalisant 803 000 logements, ont été construites², chacune comprenant en moyenne plus de 4 000 logements. Mais tous les grands ensembles, notamment ceux de la décennie 1950, n'ont pas été construits dans ce cadre.

○ LA CRISE DU LOGEMENT, PROBLÈME POLITIQUE

À première vue, l'adoption du grand ensemble paraît provenir de l'urgence que revêt la crise du logement, aussi aiguë que durable : cette forme urbaine répond à deux objectifs, l'industrialisation du bâtiment et la concentration foncière. De fait, la crise du logement qui caractérise la France de l'après-guerre donne régulièrement lieu à de nombreux travaux administratifs d'évaluation, à la qualité et à la précision soulignées par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies dans son rapport annuel sur les politiques européennes du logement³. En 1953, préalablement à l'une de ses séances, le Conseil économique, en particulier, fait élaborer par quatre auteurs un

1. Y. Lacoste, « Un problème complexe et débattu... », art. cité, p. 41.

2. Jean-Marc Stébé, *La réhabilitation de l'habitat social en France*, Paris, PUF, 1995, p. 29.

3. Cf. Nations unies, Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, « Le logement en Europe en 1956. Tendances et politiques », Genève, juillet 1957, 107 p. dactyl. et « Le logement en Europe. Tendances et politiques de 1957 », Genève, 1958, 81 p. dactyl.

rapport sur *Le problème du logement*. L'estimation du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme selon laquelle il faut construire 240 000 logements par an pendant trente à trente-cinq ans pour résorber la crise du logement paraît optimiste au rapporteur qui estime à 320 000 unités annuelles le volume nécessaire. L'effort consenti depuis la Libération est faible, car l'accroissement du parc immobilier par la remise en état d'un million de logements abîmés et la construction de 200 000 logements neufs entre 1945 et fin 1952 est annihilé par l'évacuation de 800 000 logements, en raison de leur vétusté ou par suite de l'exode rural. Si bien que les 12,7 millions de logements ne permettent aux Français de disposer que d'1,1 pièce en moyenne, dans des immeubles dont l'âge moyen est de 120 ans en milieu rural, de 57 ans en milieu urbain (83 ans à Paris) ¹.

Quinze ans plus tard, l'ampleur de la tâche reste impressionnante : sur la base des statistiques de 1961, la Fédération nationale du bâtiment estime à 4 millions le nombre de logements à édifier en vingt ans pour venir à bout de la pénurie, sans compter les 4 millions d'unités supplémentaires destinées à l'indispensable rajeunissement du parc immobilier : il faut construire 420 000 logements par an. En 1965, le journaliste Gilbert Mathieu estime que ce nombre s'élève à 550 000/600 000 logements par an. Quant à la Commission de l'habitation du Commissariat général au Plan, elle indique dans son rapport en vue de l'élaboration du V^e Plan qu'il faut construire 11 à 12 millions de logements neufs et moderniser 4 à 5 millions de logements anciens sur les 6 ou 7 qui subsistent, d'où une prévision de 480 000 logements ².

1. Conseil économique, *Le problème du logement*, Paris, PUF, 1953 (Les rapporteurs sont Marcel Lecœur, M. Colleville, Guy Houist et Pierre Dumont).

2. Ces estimations sont rapportées par Jean Jamois, *Les Zones à urbaniser par priorité. Un élément fondamental pour l'aménagement du territoire*, Paris, Berger-Levrault, 1968, p. 12-15.

Mais la crise du logement a un second volet, qualitatif, celui-là. Outre le problème de surface par habitant, le recensement de 1954 a fait apparaître que 90 % des logements n'ont ni douche ni baignoire, 73 % n'ont pas de W-C, 42 % n'ont pas l'eau courante. En 1962, leur nombre a diminué : 22 % des logements n'ont toujours pas l'eau courante, 39 % pas de W-C, 10 millions de logements sont dépourvus de douche ou de baignoire, et 3,5 millions sont encore surpeuplés. Il faut dire que les efforts accomplis par les pouvoirs publics sont réduits à néant par une croissance démographique qui, sous l'effet conjugué d'un taux de natalité vigoureux et de l'arrivée des rapatriés, ne se relâche pas : la population est passée de 43,8 millions d'habitants (recensement de mai 1954) à 46,5 millions (recensement de mars 1962). Elle atteint 48,7 millions en 1966. Quant à la population urbaine, que le recensement de 1962 chiffre à 29,3 millions, elle est de 32 millions en 1966.

Pour revenir à l'année 1954, où les effets de la croissance économique se font sentir, la virulente campagne de l'abbé Pierre donne le signal d'une relance de l'effort des pouvoirs publics, qui tentent dès lors de résorber les deux aspects de la crise, la pénurie comme l'inconfort. Les nouveaux logements comprennent l'eau courante, le chauffage central, les W-C intérieurs, une salle de bains et bénéficient d'une aération et d'un ensoleillement généreux.

Pour faire face à la pénurie immédiate, estimée en 1954 à 4 millions de logements, la solution semble être d'accroître la productivité du secteur du bâtiment. Ainsi que le note le Conseil économique, « les programmes de construction continus et s'étendant sur une durée suffisante sont la condition indispensable permettant aux constructeurs de s'organiser rationnellement, de s'équiper mécaniquement et d'accroître leur productivité ³ ». En réponse

3. « Avis formulé par le Conseil économique dans sa séance du 30 juin 1953 », *ibid.*, p. 310.

à cette préoccupation, les pouvoirs publics établissent des programmes de construction pluri-annuels, qui concernent préférentiellement des chantiers suffisamment importants (plusieurs milliers d'unités) pour permettre la production en série. L'adoption du béton comme principal matériau de construction influe d'ailleurs sur les plans des opérations : pour faciliter le travail des appareils de levage, le « chemin de grue » se généralise car il permet la mise en place des coffrages, branches, et autres systèmes nécessaires au coulage du béton. L'organisation du chantier tend à la linéarité et les plans sont orthogonaux. De plus, le démontage – onéreux et dommageable – d'une grue tend à en décourager l'utilisation sur des terrains dispersés.

Ainsi, alors qu'en 1955, on estime à 3 600 heures le temps de travail nécessaire pour produire un logement familial moyen, au début des années 1960, il n'en faut plus que 1 200. Toutefois, cette réduction spectaculaire est acquise par la concentration des chantiers, la répétitivité des plans, la standardisation de plus en plus poussée des produits et des composants, la préfabrication des éléments structurels que sont les poteaux, les poutres et les dalles plutôt que par l'industrialisation de la construction au sens plein du terme. D'ailleurs, les petites entreprises demeurent la règle (230 000 entreprises de moins de 10 salariés en 1968, contre 600 de plus de 200 salariés)¹.

De plus, le besoin de grands terrains se heurte à la structure de la propriété foncière en zone urbaine et à la petite taille des parcelles. La solution semble dès lors résider dans l'expropriation que permet la loi foncière de 1953 dont les décrets d'application interviennent en 1956. Cette possibilité est renforcée par le dispositif des zones à urbaniser en priorité². Toute-

fois, l'outil de l'expropriation se révèle moins générateur d'économies que prévu et la charge foncière augmente constamment sur toute la période (de 15 % du prix total de l'opération en 1955 à plus de 30 % en 1970), en raison sans doute d'indemnités trop élevées et du coût de la viabilisation et de l'équipement.

Le coût foncier oblige donc les constructeurs de logement social à rechercher des terrains de plus en plus éloignés des centres-villes. Pour « lutter contre la dispersion des constructions sur des terrains mal ou non équipés », la législation sur les ZUP et notamment le décret du 31 décembre 1958 permet de transférer la propriété des sols aux sociétés d'aménagement publiques ou d'économie mixte. Elles sont placées sous l'autorité du préfet. Les projets de zone sont étudiés – en toute discrétion, pour prévenir la spéculation foncière – par le directeur départemental de la construction et soumis au ministère. Lorsqu'une ZUP est instituée dans une commune, tout groupe de plus de cent logements doit y être implanté.

Au total, à l'issue de vingt ans de construction de ces remèdes à la crise du logement qu'ont été les grands ensembles, le recensement de 1975 montre que cet effort colossal a cette fois porté ses fruits : la quasi-totalité des logements ont l'eau courante, les trois quarts l'eau chaude, 75 % des logements ont une installation sanitaire complète, W-C intérieurs compris et moins de 5 % des logements sont désormais en état de surpeuplement accentué.

○ UN OUTIL POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En dépit de l'urgence qu'il y avait à loger les Français, il n'était pas fatal que ce puissant effort de construction revête la forme du grand ensemble. Son adoption paraît relever d'un double volontarisme politique : aménager le territoire et loger les Français malgré la haine de la ville.

Comme le rappelle Pierre Sudreau, mi-

1. Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme 1944-1954. *Une politique du logement*. Paris, IFA-PCA, 1996.

2. Edmond Préteceille. *La production des grands ensembles*. Paris: La Haye, Mouton, 1973. Pour une description détaillée de la procédure, cf. Jean Jamois. *Les Zones à urbaniser par priorité*. *op. cit.*

nistre de la Construction, dans sa conférence de presse du 22 décembre 1958, « le général de Gaulle a déclaré qu'il entendait placer au premier rang des préoccupations de son gouvernement une politique de construction, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les objectifs pouvaient se résumer en trois lignes de force essentielles : construire des logements adaptés aux besoins, favoriser l'épanouissement de nouvelles structures urbaines, promouvoir une géographie délibérée du peuplement et des activités dans l'espace français »¹. En effet, toujours sous le choc de l'effet Gravier², le gouvernement veut, dans le prolongement de ce qu'avait dès 1950 plaidé E. Claudius-Petit en Conseil des ministres, à la fois « arrêter la concentration parisienne, favoriser le transfert de certaines activités en province, assurer le développement harmonieux de différentes régions françaises »³.

Or, si jusque-là l'outil de la politique naissante d'aménagement du territoire avait consisté à saupoudrer des usines, le climat change et une coordination s'instaure entre le Commissariat au Plan et la Direction de l'aménagement du territoire du ministère de la Construction jusqu'à ce qu'en 1963, année de création de la DATAR, le premier s'impose pour la conduite de la politique nationale d'aménagement du territoire, qui doit « localiser au mieux les activités, guider l'urbanisation, orienter la répartition des services, repenser l'usage des voies de communication »⁴. Dans cette perspective, la construction de grands ensembles est l'un des moyens mis en œuvre pour inciter les chefs d'entreprise à locali-

ser les créations d'emplois dans les régions dont on souhaite stimuler le développement, à une époque où 150 000 emplois industriels naissent chaque année⁵. Le rééquilibrage en faveur de la province culmine avec les objectifs du V^e Plan : sur les 2,2 millions de logements à construire entre 1966 et 1970, 1,33 million doit l'être dans le cadre de l'extension périphérique et des villes nouvelles, dont un tiers en région parisienne et deux tiers en province.

Le choix de la nouvelle forme urbaine que constitue le grand ensemble répond à une désaffection profonde tant pour la ville ancienne que pour les modalités d'extension urbaine que sont le lotissement et la cité-jardin. Commentant les projets pour la cité Rotterdam, Eugène Claudius-Petit approuve que les propositions aient été dominées par une préoccupation : « conserver le plus d'espace possible et abandonner les formes surannées des villes qui chassent la nature en établissant un désert de pierres par ces blocs fermés, paresseusement alignés sur la rue bruyante que naguère encore nos pères construisaient »⁶. La crise du logement mettant en cause « toute la santé physique et morale de la nation⁷ », le grand ensemble nourrit des ambitions de régénération de la France, par la « destruction des taudis et la construction de zones non bâties, les centres-villes restant remplis de taudis surpeuplés », « carrefours des divers fléaux sociaux »⁸.

Cette position est confirmée tout au long de la décennie suivante, comme en témoigne cette affirmation du ministre de la Construction, Pierre Sudreau, au moment de lancer les groupes de réflexion sur les grands ensembles :

1. Ministère de la Construction, conférence de presse de M. Pierre Sudreau, Paris, le 22 décembre 1958, dactyl.

2. Le géographe Jean-François Gravier avait en 1947 publié un cri d'alarme au fort retentissement, *Paris et le désert français*. Cf. Danièle Voldman (dir.), « Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969) », *Les Cahiers de l'IHTP*, 17, décembre 1990 et *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1945. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

3. *Ibid.*, p. 3.

4. Pierre Massé, commissaire général au Plan, cité par Jean Labasse, *L'organisation de l'espace. Éléments de géographie volontaire*, Paris, Hermann, 1966, p. 586.

5. Jean Labasse, *L'organisation de l'espace...*, *op. cit.*

6. Eugène Claudius-Petit, avant-propos au numéro spécial de *L'architecture française* consacré au concours de la cité Rotterdam à Strasbourg, a. 12, n° 117-118, 1951, p. 3.

7. Marcel Lecœur, « Rapport d'ensemble », dans Conseil économique, *Le problème du logement*, *op. cit.*, p. 8.

8. Guy Houist, « Rapport sur les problèmes financiers et administratifs », *ibid.*, p. 11.

« L'urbanisme moderne, les ressources nouvelles de la technique permettent de réviser la traditionnelle conception des villes et agglomérations. Face à la turbulence, la laideur, la vulgarité, l'ensemble d'habitations, par son organisation intérieure, son environnement social, son support territorial, doit être un moyen d'épanouissement individuel et social et comme l'antidote de notre civilisation industrielle... Les équipements collectifs créent une solidarité entre les logements. L'unité d'habitation, par ses centres de culture, d'échange, de loisirs, doit constituer un havre de paix et de tranquillité pour l'homme moderne »¹.

Propos auxquels fait écho en 1962 le directeur de la Construction, Roger Macé :

« S'ils sont bien conçus, correctement réalisés, bien gérés, les nouveaux ensembles résidentiels, les quartiers rénovés et, dans les campagnes, les villages centres trouvent une âme qu'apprécieront leurs habitants, et non point seulement quelques amoureux abusifs de la vieille pierre, fut-elle un taudis »².

C'est dire que, jusqu'au revirement de la fin de la décennie, la vision des hommes politiques chargés de la construction a rejoint l'hostilité si répandue à la grande ville moderne, la vision désurbaniste des architectes modernes et les solutions qu'ils ont dès l'entre-deux-guerres élaborées au titre de la *tabula rasa*.

Cet aperçu sur les grands ensembles, au

confluent de tant de choix politiques et techniques argumentés et confirmés pendant près de deux décennies, montre que, contrairement à ce que pouvait naguère déclarer un Hervé de Charette, alors ministre de l'Équipement, les grands ensembles ne sont pas « la honte de la France ». Voulus comme des vecteurs de progrès social, de modernisation de l'économie domestique, ils n'ont pu voir le jour que grâce à d'importants moyens financiers, à d'influents maîtres d'ouvrage, parfois créés *ab hoc*. Dans cette puissante collusion d'intérêts et de convictions, le plus aisé n'est pas de situer le rôle de l'architecte, dont les solutions spatiales et formelles, bien qu'emblématiques de l'architecture fonctionnaliste dans ce qu'elle a de plus contesté, ont constitué le cadre urbain de référence de toute une génération grandie dans les cités. Pour cette raison, les grands ensembles requièrent de façon pressante l'intérêt de la recherche historique.

□

Maître de conférences en histoire de l'architecture contemporaine à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'histoire de l'architecture et du logement social, en France et en Allemagne, Christine Mengin a publié, en collaboration avec Claude Loupiac, L'architecture moderne en France (1889-1940) (Paris, Picard, 1997).

1. Conférence de presse de M. Pierre Sudreau, cité, p. 5.
2. Roger Macé, *Urbanisme*, n° 75-76, a. 31, 1962, p. 6.